

## JUGEMENTS RENDUS PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA—Fin.

Titre de la cause.	Date du jugement.	Montant ou nature de la dette ou réclamation.	Montant des frais taxés.	Montant des honoraires payés au registraire en timbres.	Remarques.
David Young et Archibald Young, appelants, et Donald A. Smith, intimé.	1880. 21 juin	Appel de l'élection de Selkirk.	\$ 352 99	\$ cts. 26 25	Appel du jugement de M. le juge Betourmay; maintenu.
La Cie. d'assurances Mutuelle contre l'incendie du comté de Wellington, appelante, et Jacob Frey, intimé.	21 do	Soulève la question si l'acte des conditions uniformes d'Ontario s'applique aux cas d'assurances mutuelles. Pour faire écarter la sentence adjugeant \$9,294.42.	Frais pas encore taxés.	17 75	Appel du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario; maintenu.
La Cie du C. de F. du Sud du Canada, appelante, et Dallas Norvell, la Cie de Prêts et d'épargnes du Canada et la banque Molsou, intimés.	21 do	...	do	23 40	Appel du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario; maintenu.
La Cie du C. de Fer du Sud du Canada, appelante, et Henry H. Cunningham, intimé.	21 do	Pour faire écarter la sentence adjugeant \$2,623.70.	do	23 05	do
La Cie du C. de Fer du Sud du Canada, appelante, et Henry G. Duff, intimé.	21 do	Pour faire écarter la sentence adjugeant \$2,613.70.	do	23 05	do
La Cie du C. de Fer du Sud du Canada, appelante, et William H. Gathfield et la Cie de Prêts et d'épargnes du Canada, intimés.	21 do	Pour faire écarter la sentence adjugeant \$1,680.00.	do	22 95	do
Edward Oscar Bickford, appelant, et Henry Crompton Lloyd, intimé.	21 do	Pour faire écarter une sentence rendue sur le renvoi des questions en litige concernant des mines, terrains, chemins de fer et usines, et aussi concernant des deniers s'élevant à plus de \$250,000.	290 15	29 15	Appel du jugement de la Cour d'Appel d'Ontario; débouté.
Daniel Hockin, pour le comté et Picton, appelant, et <i>The Halifax and Cape Breton Railway Company</i> , intimée.	29 oct.	Question de dommages par le chemin dans le comté de Picton, pour faire écarter l'estimation des dommages aux terrains appropriés par la compagnie, portée à \$37,707.37.	Frais pas encore taxés.	10 20	Appel du jugement de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse; débouté.

Le pénitencier du Nouveau-Brunswick.....	16 juin	Concernant l'autorité du parlement du Canada, à légiférer sous certains rapports à propos des prisonniers à interner, dans le pénitencier du Nouveau-Brunswick.	Pas de frais à payer.	Pas d'honoraires à payer.	Concernant l'autorité du gouverneur général en conseil, en vertu de la section 52 de l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.
--	---------	---	-----------------------	---------------------------	---

## JUGEMENTS RENDUS PAR LA COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA.

La Reine, demanderesse, vs. Abel Russell Ward, Mary Permilia Ward et Judith Merick, défendeurs.	2 fév.	Recouvrement de certains terrains touchant au canal Rideau.	103 31	16 50	Jugement par défaut pour la Couronne, avec frais.
L'honorable William McMaster et al. (Cie de sauvetage), suppliants, vs. la Reine, défend. Le maître général des postes, demandeur, vs. Robert Wallace Smart, Ralph Jones et Wm. Henry Sowden, défendeurs.	8 juin	Pétition de droit—réclamation \$100,000. Pour recouvrer \$6,000, montant du cautionnement.	Frais pas encore taxés. 53 70	8 95 21 85	Exception maintenue, avec frais à la Couronne. Exception du défendeur Smart, maintenue, avec frais.
La Cie du chemin de fer Annapolis et Windsor, suppliants, vs. la Reine, défenderesse. Christian A. Robertson, suppliant, vs. la Reine, défenderesse.	28 do 7 oct.	\$150,000 de dommages. Au sujet du droit du ministre de la marine et des pêcheries de donner des permis de pêche. Appel de la décision des arbitres officiels par la couronne; montant adjugé, \$13,050.	Frais pas encore taxés. do	10 00 13 20	Excep déboutée, avec frais aux suppliants. Jugement pour le suppliant.
Marshall Wood, suppliant, vs. la Reine défenderesse.	23 nov.	...	do	11 40	Ordre donné pour d'autres preuves. Cause encore pendante.